

## PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : IA(NL 373 | 13 Nos réf. : 2013-000629

Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER

Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 85 - Fax: 04 67 15 68 12

Montpellier, le 1 6 JUL 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Bâtiment Ozone

181 Place Ernest Granier - CS 60556 34064 MONTPELLIER CEDEX 02

## Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de Autorisation de prélèvement d'eau potable sur le champ captant de Dassargues commune de Lunel (34) déposé par Commune de Lunel.

Par courrier reçu le **13/05/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Autorisation de prélèvement d'eau potable sur le champ captant de Dassargues commune de Lunel (34) déposé par Commune de Lunel.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00 520 allées Henri II de Montmorency 34064 Montpellier cedex 02

Copie : Mairie Lunel - Préfecture Hérault